



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2014-516 RELATIF À LA
SALUBRITÉ ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

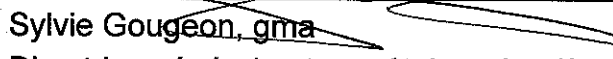
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2014, a adopté le *Règlement n° 2014-516* intitulé « *Règlement n° 2014-516 relatif à la salubrité et à l'entretien des immeubles* ».

Ce règlement a pour objet de permettre d'établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 8 décembre 2014.


Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière